



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 février 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2005-157 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 26 JANVIER ET 2 FÉVRIER 2005**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 26 janvier et 2 février 2005 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2005-158 **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 4 - 22 485,12 \$ ET 53 - 323 462,62 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 4 - 463 706,70 \$ ET 55 - 437 478,50 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 3 - 7 669,08 \$ ET 52 - 4 072,14 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 2- 66 077,78 \$ ET 49 - 321 372,42 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 4 et 53, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 4 et 55, les listes des réquisitions numéros 3 et 52 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 2 et 49 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	22 485,12 \$	24 au 28 janvier 2005
Liste PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	323 462,62 \$	24 au 28 janvier 2005
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	463 706,70 \$	24 au 28 janvier 2005
Liste PD numéro 55	Pièces de comptes à payer	437 478,50 \$	24 au 28 janvier 2005
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	7 669,08 \$	24 au 28 janvier 2005
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	4 072,14 \$	24 au 28 janvier 2005
Liste des embauches numéro 2	Embauches de personnel temporaire	66 077,78 \$	17 au 21 janvier 2005
Liste des embauches numéro 49	Embauches de personnel temporaire	321 372,42 \$	17 au 21 janvier 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-159 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-03 - 460 651,99 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 JANVIER 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-03, d'un montant total de 460 651,99 \$, pour la période du 20 au 26 janvier 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-160 **SOUSSION 2004 SI 249 - MESSENGER HORIZON (161092 CANADA INC.) - TRANSPORT DE BOÎTES - BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES - CONTRAT POUR DEUX ANS - APPROXIMATIVEMENT 72 373,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Messenger Horizon (161092 Canada inc.), 52, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec, J8X 2E2 pour le transport de boîtes interbibliothèques du Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, le tout en conformité avec sa soumission en date du 9 décembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix unitaires (excluant les taxes) indiqués ci-dessous demeureront fermes pour une durée de deux ans à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif.

Prix unitaire par arrêt pour les huit points de services effectués quotidiennement (localisés dans les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull)	7 \$
---	------

Prix unitaire par arrêt pour les trois points de services effectués hebdomadairement (localisés dans les secteurs de Masson-Angers (2) et de Buckingham)	25 \$
--	-------

Prix unitaire pour chaque boîte transportée	1 \$
---	------

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-322 – Gestion des bibliothèques – Frais de livraison, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2006 les montants nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-161 **AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-DALLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-664 adoptée le 28 avril 2004 a retenu les services de l'entrepreneur 130247 Canada inc. Pavage Inter-Cité au coût de 187 759,91 \$ pour les travaux de construction et d'aménagement du parc Jean-Dallaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement des coûts au montant de 19 430,16 \$ pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre dudit projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 37012 autorisant un montant de 2 168,22 \$ et autorise l'ajustement supplémentaire de coût au montant de 17 261,94 \$ pour un montant total de 19 430,16 \$ incluant les taxes pour les travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur 130247 Canada inc. Pavage Inter-Cité dans le cadre du projet de construction pour l'aménagement du parc Jean-Dallaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30137-003-48083	16 211,44 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // aménagement parc Jean-Dallaire
04-13493	1 050,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30137-004	3 000 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Aménagement stationnement Théâtre de l'Île
06-30137-003		3 000 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // aménagement parc Jean-Dallaire

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-162

SOUMISSION 2004 SP 146 - LES ÉQUIPEMENTS C.M. INC. - ACHAT D'UN ÉCUREUR D'ÉGOUTS/VIDE-PUISARDS INSTALLÉ SUR UN CAMION À DIX ROUES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 354 004,87 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Équipements C.M. Inc., 350, rue Charles-Marchand, LeGardeur, Québec J5Z 4P1, pour la fourniture d'un écurer d'égouts/vide-puisards installé sur un camion à dix roues, incluant l'option « contrôle à distance » précisé à l'article 34 du devis, pour la somme de 354 004,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec le devis accompagnant sa soumission déposée en date du 30 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-008-48089	332 461,43 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. 1 écurer d'égouts
04-13493	21 543,44 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30209-003	16 236,43 \$		Achat de véhicules et d'équipements T.P. // 6 fourgonnettes
06-30209-008		16 236,43 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. // 1 écurer d'égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-163

SOUSSION 2004 SP 181 - BERNARD PAYSAGISTE INC. - TERRAIN DE SOCCER - PARC ROBITAILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 297 133,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bernard Paysagiste Inc., 173, route du Canton, Brownsburg-Chatham, Québec, J8G 1R7, pour les travaux de construction d'un nouveau terrain de soccer au parc Robitaille, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 297 133,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	18 082,47 \$	TPS à recevoir ristourne
06-30200-018-48091	279 051,26 \$	Programme d'aménagement de parcs // parc Robitaille

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-164

CONTRAT 2005 PM 001 - ÉLECTROMÉGA LTÉE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ET SYNCHRONISATION DE FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD LA VÉRENDRYE ENTRE LA MONTÉE PAIEMENT ET LA RUE SAINT-LOUIS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 51 826,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Électroméga Ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec J5R 3X8 pour l'achat d'équipements de communication et de synchronisation de feux de circulation ainsi que la mise à jour du logiciel de communication Aries, au montant total de 51 826,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa confirmation de prix en date du 7 janvier 2005 et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* considérant que cette firme est le distributeur exclusif au Québec pour ces produits.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-006-48093	48 672,63 \$	Réfection du réseau routier synchronisation des feux de circulation
04-13493	3 153,98 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-165

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA + POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS INCLUANT LA SURVEILLANCE CONCERNANT LES TRAVAUX DES MODIFICATIONS AUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES ADJACENTS AUX OUVRAGES D'ENFOUISSEMENT DES FILS PROJETÉS SUR L'AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'enfouissement des fils sont projetés sur l'avenue de Buckingham dans le cadre du projet de réfection de l'avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE des travaux reliés aux modifications des entrées électriques sont nécessaires pour chacun des immeubles adjacents aux ouvrages d'enfouissement des fils;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a soumis une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance concernant les travaux de modifications des entrées électriques des immeubles adjacents aux travaux d'enfouissement des fils projetés sur l'avenue de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'octroi d'un mandat à la firme CIMA+ en vue de la préparation des plans et devis en incluant la surveillance concernant les travaux de modifications des entrées électriques des immeubles adjacents aux ouvrages d'enfouissement des fils projetés sur l'avenue de Buckingham pour un montant de 24 155,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01070-002-48094	22 685,25 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville// tronçon rue Principale, de Joseph à Water et Water
04-13493	1 470,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-166

AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ DE PROCÉDER AU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 3 DU PROJET DU COLLECTEUR MONDOUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-874, a mandaté la firme CIMA+ pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet de séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Gatineau, par ses résolutions numéros CE-2002-262, CE-2002-638 et CE-2004-422 a confirmé le mandat de la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour les phases 1 et 2 du projet du collecteur Mondoux nécessaire pour la séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;

CONSIDÉRANT QUE la phase 3 du projet du collecteur Mondoux est prévue en 2005 au plan triennal d'immobilisations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

1. Autorise la firme CIMA+ à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la construction de la phase 3 du collecteur Mondoux nécessaire pour permettre la séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;
2. Autorise la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
3. Accepte de verser pour la réalisation du susdit mandat, un montant maximum d'honoraires de 180 000 \$ incluant les taxes, à être versé en vertu de l'article 6 de la politique P-1 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-005-48095	169 045,86 \$	Honoraires professionnels - 2005 Ing. // 03 40 égout collecteur Mondoux Phase 3
04-13493	10 954,14 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-167

SOUMISSION 2004 SP 123 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST, TRONÇON À L'OUEST DU BOULEVARD LORRAIN - RÉSILIATION DE CONTRAT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 469 993,30 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et la firme Outabec Construction (1991) Enr., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, en vertu de la résolution numéro CE-2004-1166, relativement aux travaux de construction du boulevard La Vérendrye Est, tronçon à l'ouest du boulevard Lorrain.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à retourner en appel d'offres pour ces travaux.

Adoptée

CE-2005-168

SOUMISSION 2004 SP 215 - BERNARD PAYSAGISTE INC. - RÉFECTION DE TERRAINS DE SOCCER - PARCS TECUMSEH, DES TROIS-PORTAGES ET GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES - PAUL MORIN, DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ, DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 166 858,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bernard Paysagiste Inc., 173, route du Canton, Brownsburg-Chatham, Québec, J8G 1R7, pour les travaux de réfection de terrains de soccer aux parcs Tecumseh, des Trois-Portages et Georges-Étienne-Cartier, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 166 858,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-023-48096	49 235,09 \$	Programme d'aménagement de parcs // Parc Tecumseh
06-30200-019-48098	18 742,33 \$	Programme d'aménagement de parcs // Parc Trois-Portages
06-30200-022-48100	88 726,33 \$	Programme d'aménagement de parcs // Parc G-E Cartier
04-13493	10 154,37 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-169

SOUSSION 2004 SI 257 - DIVERS FOURNISSEURS - HORTICULTURE ANNÉE 2005 - SECTEURS DE HULL, DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'OPÉRATIONS DE TERRAIN - 41 374,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de fleurs, de plantes et de jardinières, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 16 décembre 2004, à savoir :

Les Serres Alain Lafleur, 1231, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7V4, pour les produits mentionnés aux annexes A, section 1, B, section II et D, section II, au montant total de 18 159,08 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme reçue pour ces sections.

Planterra Ltée, 2275, chemin Saint-François, Dorval, Québec, H9P 1K3 pour les produits mentionnés aux annexes A, sections II, III et IV, B, sections I et III, C, sections I et II, et D, section I, au montant total de 23 215,03 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour certaines sections et la seule soumission reçue et conforme pour d'autres sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71430-628-48101	38 856,23 \$	Horticulture et arboriculture // Prod. Horticulture
04-13493	2 517,88 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-170*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-706*

CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - PROJET DE TRANSFORMATION - RECYCLAGE DE 15 LOGEMENTS SUR LA RUE FORTIN - 179 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Habitations de l'Outaouais métropolitain a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de transformation-recyclage de 15 logements sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission recommande au comité de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement abordable Québec - Volet social et communautaire parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer à l'organisme Les Habitations de l'Outaouais métropolitain une contribution municipale de 219 000 \$ pour la transformation-recyclage de 15 logements abordables sur la rue Fortin, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement abordable Québec – Volet social et communautaire (179 000 \$) et le programme Rénovation Québec 2003 (40 000 \$).

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 179 000 \$ aux Habitations de l'Outaouais métropolitain, à l'attention de madame Nathalie Sauvé, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Le montant de 40 000 \$ sera remis à la fin des travaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les règlements d'emprunts numéros 107-2003 et 146-2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
63971-972	40 000 \$	Programme PRQ 2003-2004 // R-146 subventions
63210-972	179 000 \$	Subv. R-67 et R-107 P.A.L. et P.L.A. volet social subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-171

DEMANDE D'INSTALLATION DE BANDEROLES TEMPORAIRES - 1, BOULEVARD DU PLATEAU, 300 ET 775, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - NOUVEAUX SERVICES FINANCIERS "LE CHOIX DU PRÉSIDENT" OFFERTS PAR LES PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE - DISTRICT ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON, DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Les Propriétés Provigo Limitée datée du 7 janvier 2005 et reçue le 17 janvier 2005, portant sur l'affichage temporaire de banderoles pour une période de deux mois illustrant les services financiers «Le Choix du Président» offerts par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QU'une banderole par bâtiment de 6 mètres par 3 mètres serait installée sur les bâtiments suivants :

- Marché d'alimentation Loblaws situé au 1, boulevard du Plateau;
- Marché d'alimentation Maxi situé au 300, boulevard Saint-Joseph;
- Marché d'alimentation Provigo situé au 775, boulevard Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT que le Service d'urbanisme considère que ces banderoles devraient être installées uniquement sur la façade principale des bâtiments, soit celle correspondant à l'entrée du bâtiment :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de l'entreprise Les Propriétés Provigo Limitée et accorde la permission d'installer de façon temporaire des banderoles illustrant les services financiers offerts par l'entreprise et ce, aux conditions suivantes :

- L'entreprise Les Propriétés Provigo Limitée s'engage à enlever les banderoles à l'expiration de la période allouée d'affichage de deux mois à compter de la date d'approbation;
- L'installation des banderoles est autorisée sur les façades principales, soit celles correspondant à l'entrée des bâtiments
- L'installation des banderoles est autorisée sur les bâtiments suivants :
 - Marché d'alimentation Loblaws situé au 1, boulevard du Plateau;
 - Marché d'alimentation Maxi situé au 300, boulevard Saint-Joseph;
 - Marché d'alimentation Provigo situé au 775, boulevard Saint-Joseph.

Adoptée

CE-2005-172

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - 125 000 \$ - ENTRETIEN ET AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION (CYCLOPE)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) est échue depuis le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation (Cyclope) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*, le fournisseur étant le seul à pouvoir offrir le service sur le logiciel, la Ville est exemptée du processus de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech Inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 pour un montant de 65 000 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech Inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation (Cyclope) pour un montant maximal de 60 000 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	56 348,62 \$	Modification au logiciel d'évaluation
04-13493	3 651,38 \$	TPS à recevoir ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-48103	61 044,34 \$	Service d'évaluation entr./logiciels
04-13493	3 955,66 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
15100-555	56 350 \$		Service d'évaluation // entr./logiciels
03-10110		56 350 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // entr./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-173 **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE LES BRAVES DU COIN INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association Sportive et Sociale Les Braves du Coin inc., à l'attention de monsieur Alain Forest, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour le Gala annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-174 **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre Alimentaire Aylmer, à l'attention de madame Donna Lévesque, 57, rue du Couvent, Local 104, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour acheter des calendriers de l'entraide alimentaire 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-175

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER ET DE MESSIEURS JOSEPH DE SYLVA ET SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - 9 MARS 2005 - 75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier et messieurs Joseph De Sylva et Simon Racine à participer à une activité organisée au profit de l'Académie de danse de l'Outaouais le 9 mars 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Fairfield, 855, boulevard la Gappe, bureau 304, Gatineau, Québec, J8T 8H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11412-972	25 \$	Jospeh De Sylva - du Versant subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-176

SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DES RÉSIDANTS DU SECTEUR DANIEL-JOHNSON DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Comité des résidents du secteur Daniel-Johnson, à l'attention de madame Myriam Cotnoir, coordonnatrice, 8, rue Le Breton, app. 2, Gatineau, Québec, J8Z 1G3, à titre de subvention pour les activités planifiées pour l'année 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	1 000 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-177

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB LE VERSAILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Le Versailles, à l'attention de madame Lise Lajoie, présidente, 680, boulevard St-Joseph, app. 1604, Gatineau, Québec, J8Y 4A9, à titre de subvention pour les activités du club pour l'année 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2005-178

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DU POSTE DE TÉLÉPHONISTE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service de police, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire du poste de téléphoniste soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire du poste de téléphoniste au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-132 – Soutien organisationnel – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-179

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'UN COMMIS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service de sécurité incendie, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire du poste d'un commis soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire du poste d'un commis au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-132 – Combat des incendies – Temporaires – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99200-132	14 400 \$		Autres dépenses // temp./cols blancs
22200-132		14 400 \$	Combat des incendies // temp./cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-180

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service d'évaluation et des transactions immobilières, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire du poste d'une secrétaire soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire du poste d'une secrétaire au Service d'évaluation et des transactions immobilières et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-132 – Transactions immobilières – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-181

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'UNE DACTYLO-RÉCEPTIONNISTE À LA GALERIE MONTCALM AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail à la galerie Montcalm au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire du poste d'une dactylo-réceptionniste soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire du poste d'une dactylo-réceptionniste à la galerie Montcalm au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-132 - Galerie Montcalm – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-182

DÉMISSION DE MADAME DIANE MORIN AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Morin, occupant le poste de commis administratif au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Diane Morin, au poste de commis administratif au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, et ce, à compter du 5 janvier 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Diane Morin les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Diane Morin de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-183

NOMINATION À DES POSTES CADRES AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a demandé une modification à sa structure organisationnelle afin que certains employés cadres soient réaffectés ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du Service des opérations de terrain (ateliers mécaniques), il y aurait lieu d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications suivantes :

- Procéder à la nomination de monsieur Gilles Bérard au poste de responsable soutien technique mécanique, suite à la retraite de monsieur Jacques Trahan. M. Bérard est assigné à ce poste depuis plusieurs mois. M. Bérard est présentement titulaire du poste de contremaître de jour aux ateliers mécaniques, secteur de Gatineau;

- Procéder à la mutation de monsieur Serge Rabouin au poste de contremaître de jour, secteur de Gatineau. Le poste de contremaître aux ateliers mécaniques, secteur de Masson-Angers sera comblé temporairement afin d'analyser certains éléments de la structure;
- Procéder à la mutation officielle de monsieur Mario Lebeau au poste de contremaître de jour aux ateliers mécaniques, secteur d'Aylmer. M. Mike Fairfield est présentement titulaire de ce poste;
- Procéder à la mutation officielle de monsieur Mike Fairfield au poste de contremaître aux ateliers mécaniques, secteur de Hull. M. Mario Lebeau est présentement titulaire de ce poste.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires auxquels ces employés sont affectés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-184*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a déjà acheminé au Syndicat des cols bleus une note les informant de l'intention de procéder à l'abolition du poste d'opérateur d'écureur d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle en conséquence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

- Abolir le poste d'opérateur d'écureur d'égouts – secteur de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
41510-114	40 185 \$		Réseau d'égouts // réguliers/Cols bleus
02-99200-132		40 185 \$	Autres dépenses // temp./Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-185*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis spécialisé (poste numéro 505 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire est vacant depuis le 1^{er} octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service désire modifier ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. a donné son accord en rapport avec l'abolition du poste de commis spécialisé (poste numéro 505 au plan d'effectifs des cols blancs) et la création d'un poste de secrétaire (poste numéro N-2005-01 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure du Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire afin de mieux répondre aux besoins du Service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

- Abolir le poste de commis spécialisé (numéro 505 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire;
- Créer le poste de secrétaire (numéro N-2005-01 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire;

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Division planification – Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-186*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE, DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du règlement numéro 113-2003 régissant l'émission des permis et le fonctionnement des systèmes d'alarme, une employée temporaire agit à titre de commis-technique à la saisie de données au Service de police, division de la sécurité communautaire, Module de la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste régulier de commis-technique à la saisie de données au Service de police, division de la sécurité communautaire, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante à la structure organisationnelle du Service de police, division de la sécurité communautaire, Module de la protection des personnes et des biens :

- Créer un poste de commis-technique à la saisie de données au Service de police, division de la sécurité communautaire, Module de la protection des personnes et des biens.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-112 – Sécurité communautaire - Cols blancs - Réguliers - Syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-187*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE - DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE depuis novembre 2001, il y a trois personnes affectées au poste de préposé au quartier maître et commis aux pièces à conviction (deux de ces trois postes sont permanents et le troisième est comblé par un employé temporaire pour un surcroît de travail);

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, division du soutien organisationnel a besoin de trois employés réguliers pour s'acquitter des tâches d'opération du quartier maître et de la gestion des pièces à conviction, il y a lieu de créer un troisième poste de préposé au quartier maître au Service de police, division du soutien organisationnel, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante à la structure organisationnelle du Service de la police – Division du soutien organisationnel au Module de la protection des personnes et des biens :

- Créer un poste de préposé au quartier maître au Service de police, division du soutien organisationnel, Module de la protection des personnes et des biens.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police, division du soutien organisationnel, Module de la protection des personnes et des biens.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-114 – Soutien organisationnel - Rémunération régulière - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-188*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création d'un poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 prévoit cette création de poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante à la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens :

Création d'un poste syndiqué

- Commis administratif au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-112 – Combat des incendies – Régulier – Cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-189

PERMANENCE DE MADAME CATHERINE RICHER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / CLIENTÈLE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Richer a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-1343 adoptée par le comité exécutif le 1^{er} septembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 30 août 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 28 février 2005:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Catherine Richer au poste de commis administratif / clientèle au Service des communications et ce, à compter du 28 février 2005.

Adoptée

CE-2005-190

RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE LAPORTE, SERGENT AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Laporte, sergent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans et trois mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Pierre Laporte les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} février 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Laporte leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-191*

RÈGLEMENT ET FINANCEMENT D'UNE DÉCISION ARBITRALE- SYNDICAT DES COLS BLEUS DE L'EX-VILLE DE HULL

CONSIDÉRANT QU'aux termes des auditions des 16 juillet et 5 novembre 2004, l'arbitre Julien Boucher a fait droit au grief RH-00-17 déposé par le Syndicat des cols bleus de l'ex-Ville de Hull ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du règlement intervenu doit se faire à même les surplus de l'ex-Ville de Hull pour les montants applicables avant le 1^{er} janvier 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme maximale de 5 895,51 \$ à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull, au poste budgétaire 05-99120 et 50 723,23 \$ à même le budget du service concerné afin de financer le paiement des sommes dues à l'employé 101762 conformément aux dispositions des décisions arbitrales.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31310-199	56 618,74 \$	Déblaiement et enlèvement neige //autre rémunération

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
31310-114	50 723,23 \$		Déblaiement et enlèvement neige // réguliers/bleus
03-13100	5 895,51 \$		Surplus non affecté // réguliers/bleus
31310-199		56 618,74 \$	Déblaiement et enlèvement neige // autre rémunération

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-192

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIEURIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire du poste d'un technicien en génie civil soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire du poste d'un technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Ingénierie – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-193
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2006-1361

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 103156

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103156 a commis une agression physique sur un employé cadre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un code d'éthique pour ses employés par le règlement numéro 3-2001;

CONSIDÉRANT QUE les gestes posés par l'employé 103156 vont à l'encontre des dispositions prévues à ce code;

CONSIDÉRANT l'enquête administrative faite par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE ces gestes ont eu des conséquences graves sur la victime;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103156 a offert peu de collaboration lors de l'enquête administrative;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance est définitivement rompu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à procéder au congédiement de l'employé 103156 et à lui verser toutes sommes dues.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-194

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-1-2005 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU À CERTAINS FONCTIONNAIRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le règlement numéro 79-1-2005 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires.

Adoptée

CE-2005-195

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODIFICATION À LA STATION DE POMPAGE TOURAINÉ - CONTRAT NUMÉRO 02-48 - DE CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION 4.0 DU COLLECTEUR PAIEMENT - CONTRAT NUMÉRO 02-52 - ET DE MODERNISATION - STATION DE POMPAGE LA VÉRENDRYE/PRINCIPALE CONTRAT NUMÉRO 02-53 - 93 599,49 \$ - DISTRICT ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION, DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA ET DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-314 adoptée le 26 mars 2002, a retenu les services de Les Consultants de l'Outaouais inc. (maintenant Groupe-conseil GÉNIVAR inc.) pour préparer les plans, cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux relatifs aux projets suivants au montant de 112 000 \$ incluant les taxes :

- Modification à la station de pompage Touraine - C-02-48;
- Bassin de rétention 4.0 du collecteur Paiement - C-02-52;
- Modernisation - Station de pompage La Vérendrye/Principale - C-02-53.

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 93 599,49 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour préparer les plans, cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux relatifs aux projets suivants :

- Modification à la station de pompage de Touraine - C-02-48;
- Bassin de rétention 4.0 du collecteur Paiement - C-02-52;
- Modernisation – Station de pompage La Vérendrye/Principale - C-02-53.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-635 adoptée le 22 juin 2004 a autorisé le montant additionnel de 375 000 \$ nécessaire aux ajustements des divers mandats d'ingénierie inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 93 599,49 \$ à Les Consultants de l'Outaouais inc. se rapportant aux travaux :

- Modification à la station de pompage Touraine - C-02-48;
- Bassin de rétention 4.0 du collecteur Paiement - C-02-52;
- Modernisation – Station de pompage La Vérendrye/Principale - C-02-53.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40017-001-48102	87 903,37 \$	Honoraires professionnels // travaux d'ingénierie honoraires professionnels - Égout
04-13493	5 696,12 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2005.

Adoptée

CE-2005-196*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-1859 - TRANSFERT D'UNE OBLIGATION - MARCEL DESSUREAULT - 1755, BOULEVARD MALONEY EST - AÉROPORT INDUSTRIEL DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution numéro CE-2004-1859, autorisait la revente du lot numéro 2 340 422 avec assumption par l'acheteur de l'obligation d'accorder à la Ville un droit de 1^{er} refus lors de la revente du terrain créé aux actes numéros 503 741, 523 919, 385 886 et 355 915 et fixait un nouveau délai pour l'obligation de construire;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas opportun d'exiger des constructions additionnelles sur le terrain construit à 9 % de sa superficie eu égard aux délais écoulés ainsi qu'à l'usage des lieux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-1859 adoptée le 14 décembre 2004 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2004-1156, adoptée le 14 décembre 2004 de la façon suivante :

- En remplaçant le premier alinéa par le texte suivant «Pour autoriser le propriétaire actuel à revendre le lot numéro 2 340 422 à condition que l'acheteur assume les obligations d'accorder à la Ville un droit de 1^{er} refus en cas de revente, le tout tel que prévu aux actes ci-haut mentionnés, la Ville devant intervenir au contrat de vente à venir»;
- En supprimant le deuxième alinéa ainsi que le deuxième paragraphe qui débute par les mots « À l'expiration ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-197

SUBVENTION DE 200 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités, à l'attention de madame Claire Chénier, 49, rue Mutchmore, app. 305, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités du Club de l'Âge d'Or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2005.

Adoptée

CE-2005-198 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB DU BEL ÂGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club le Bel Âge, à l'attention de madame Roxanne Harkins, présidente, 802-175, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour l'achat d'équipements récréatifs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	1 000 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2005.

Adoptée

CE-2005-199 **ACHAT D'UNE TABLE - ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA CAPITALE NATIONALE - 15 FÉVRIER 2005 - 280 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table (8 billets) dans le cadre d'une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale qui aura lieu le 15 février 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre du RGA, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	280 \$	Conseil municipal // frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2005.

Adoptée

CE-2005-200 **SUBVENTION DE 250 \$ - FESTIVAL PRÉ-NOVICE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Buckingham, à l'attention de monsieur Sylvain Bertrand, 25, rue Stewart, Gatineau, Québec, J8L 3M8, à titre de subvention pour la 9^e édition du Festival Pré-novice de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2005.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif